

Monsieur Romain KEISER,

Directeur Général de la société ArcelorMittal Géo Lorraine

à

Monsieur le Ministre de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et de la mer,  
Direction générale de l'énergie et du climat  
Arche de la Défense - Paroi Nord  
92055 La Défense CEDEX

Monsieur le Ministre,

Je soussigné, Romain KEISER, domicilié 20 rue Bechel, L -4970 Bettange/Mess (Luxembourg), agissant en ma qualité de Directeur Général de la Société ArcelorMittal Géo Lorraine, Société au capital de 37000 Euros dont le siège social est à 1 à 5 rue Luigi Cherubini, 93200 Saint-Denis (France),

Ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de ladite Société, l'octroi d'un permis exclusif de recherche de formations souterraines naturelles présentant les qualités requises pour constituer des réservoirs étanches ou susceptibles d'être rendus tels, en vue du stockage de dioxyde de carbone à destination industrielle, portant sur partie des départements de la Meuse (55), de la Meurthe et Moselle (54) et de la Moselle (57).

- 1) La substance faisant l'objet de la demande est le CO<sub>2</sub>.
- 2) Le permis de recherche en cause est sollicité pour une durée de 5 années, et pourrait prendre le nom de "Permis de Ouest Lorraine".
- 3) Ce permis serait valable à l'intérieur d'un bloc délimité par les axes de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques, le méridien origine étant celui de Paris :

Sommets zone demandée	Coordonnées en grades Méridien de Paris		Coordonnées en Lambert II étendu	
	Latitude	Longitude	X	Y
A	55,00	3,50	828 347	2 504 893
B	55,00	3,90	854 435	2 505 944
C	54,90	3,90	854 863	2 495 938
D	54,90	4,10	867 904	2 496 595
E	54,80	4,10	868 412	2 486 581
F	54,80	4,20	874 932	2 486 878
G	54,60	4,20	875 927	2 466 893
H	54,60	3,90	856 218	2 465 919
I	54,50	3,90	856 657	2 455 900
J	54,50	3,70	843 525	2 455 384
K	54,40	3,70	843 960	2 445 384
L	54,40	3,02	799 158	2 443 591
M	54,50	3,02	798 900	2 453 625
N	54,50	3,00	797 504	2 453 588
O	54,70	3,00	796 732	2 473 619
P	54,70	3,03	798 753	2 473 729
Q	54,80	3,03	798 386	2 483 763
R	54,80	3,10	802 954	2 483 871
S	54,90	3,10	802 615	2 493 906
T	54,90	3,50	828 760	2 494 859

Le périmètre ainsi défini englobe une superficie totale d'environ 3516 km<sup>2</sup>, portant sur partie du territoire des départements de la Meuse (2467 km<sup>2</sup>), de la Meurthe et Moselle (824 km<sup>2</sup>) et de la Moselle (225 km<sup>2</sup>).

A l'appui de ma requête, je vous prie de trouver ci-joints les documents suivants, conformément à l'Arrêté du 28 juillet 1995 :

1. Volume administratif

- a. Renseignements et pièces nécessaires à l'identification du demandeur
- b. Documents de nature à justifier les capacités techniques d'ArcelorMittal Géo Lorraine
- c. Documents de nature à justifier les capacités financières d'ArcelorMittal Géo Lorraine
- d. Engagement conforme à l'article 5-e de l'arrêté du 28 juillet 1995
- e. Engagement conforme à l'article 7 de l'arrêté du 28 juillet 1995

2. Volume technique

- a. Préambule et introduction
- b. Cartes précisant le périmètre de la demande et les points géographiques servant à le définir.
- c. Mémoire géologique justifiant les limites de ce périmètre, qui inclut un descriptif technique des travaux envisagés.
- d. Notice d'impact indiquant l'impact du programme envisagé sur l'environnement.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 28 juillet 1995, j'envoie des copies de la demande à Messieurs les Préfets des départements de la Meuse (55), de la Meurthe et Moselle (54) et de la Moselle (57) ainsi qu'à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma plus haute considération.

Fait à Saint-Denis, le 15 avril 2010



Romain KEISER  
**Directeur Général**